Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/1793

23.3.2026

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 20 mars 2026

établissant une liste d'indications géographiques protégées en vertu du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil en vue de leur enregistrement international conformément à l'article 2 du règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil

(C/2026/1793)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques ([1]), et notamment son article 2, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 2, paragraphe 2, du règlement (UE) 2019/1753, en novembre 2025 et janvier 2026, certains États membres ont demandé à la Commission d'enregistrer au registre international 22 appellations d'origine protégées (AOP), indications géographiques protégées (IGP) et indications géographiques (IG), au sens du règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil ([2]), qui sont originaires de leur territoire et sont protégées au titre du droit de l'Union.

(2) Sur la base des demandes respectives de ces États membres, la Commission devrait donc établir une liste pour les AOP, IGP et IG faisant l'objet d'une demande.

(3) Après établissement de la liste, il convient que la Commission dépose des demandes d'enregistrement international en tant qu'appellations d'origine pour des dénominations protégées conformément au règlement (UE) 2024/1143 en tant qu'AOP de vin et de produits agricoles, et des demandes d'enregistrement international en tant qu'indications géographiques pour des dénominations protégées conformément au règlement (UE) 2024/1143 en tant qu'IGP de vin et de produits agricoles ou en tant qu'IG de boissons spiritueuses.

(4) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité de la politique de qualité des produits agricoles, du vin et des boissons spiritueuses,

([1]) JO L 271 du 24.10.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1753/oj.

([2]) Règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant les indications géographiques relatives au vin, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et les mentions de qualité facultatives pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013, (UE) 2019/787 et (UE) 2019/1753 et abrogeant le règlement (UE) n° 1151/2012 (JO L, 2024/1143, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj).

DÉCIDE:

Article unique

Une liste des appellations d'origine protégées (AOP), des indications géographiques protégées (IGP) et des indications géographiques (IG) au sens du règlement (UE) 2024/1143, protégées au titre du droit de l'Union, pour lesquelles la Commission dépose des demandes d'enregistrement international est établie à l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 2026.

Par la Commission
Christophe HANSEN
Membre de la Commission

ANNEXE

Liste des indications géographiques protégées dans l'Union conformément au règlement (UE) 2024/1143 (appellations d'origine protégées, indications géographiques protégées et indications géographiques) à déposer en tant que demandes d'enregistrement international conformément à l'article 2 du règlement (UE) 2019/1753

France

Produits agricoles

— Valençay (AOP)

— Caviar d'Aquitaine (IGP)

— Clémentine de Corse (IGP)

— Huître de Normandie (IGP)

— Riz de Camargue (IGP)

— Saucisse de Montbéliard (IGP)

— Saucisse de Morteau / Jésus de Morteau (IGP)

Vin

— Cairanne (AOP)

— La Clape (AOP)

— Pic Saint-Loup (AOP)

— Sable de Camargue (AOP)

— Terrasses du Larzac (AOP)

— Vézelay (AOP)

Boissons spiritueuses

— Cassis de Bourgogne (IG)

— Rhum de la Guadeloupe (IG)

— Rhum de la Guyane (IG)

— Rhum de la Réunion (IG)

— Rhum de sucrerie de la Baie du Galion (IG)

— Rhum des Antilles françaises (IG)

— Rhum des départements français d'outre-mer (IG)

Italie

Vin

— Trentino (AOP)

Boisson spiritueuse

— Nocino di Modena (IG)